

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL732

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 59, substituer aux mots

« en informe »

les mots :

« le notifie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.